

PETITE HISTOIRE D'UNE OPÉRATION DE BOISEMENT EFFECTUÉE PAR UNE COMMUNE

Le canton dit « Montagne Saint-Martin » qui appartient à la commune de Faucogney (Haute-Saône), d'une contenance totale de 41,11 ha, a été soumis au régime forestier à la suite des diverses décisions suivantes :

— Décret du 18 octobre	1864	33,42 ha
— Décret du 29 juin	1882	7,19 ha
— Décret du 29 septembre	1923	0,50 ha

On peut évaluer à 30 hectares la surface effectivement livrée à la culture forestière, la différence avec la surface totale est occupée par des masses rocheuses où la végétation ne peut s'installer.

Généralités

Il s'agit d'un plateau plus ou moins bosselé dans la partie Est et prolongé à l'Ouest par des versants à pente raide d'exposition Nord et Ouest. Les altitudes varient de 370 à 510 mètres.

Le sol provient des formations primaires, il est constitué par des grès reposant sur une assise porphyrique ; peu profond en général, il est de fertilité à peine moyenne.

Le climat est celui des Basses Vosges, assez rude avec des écarts importants entre les minima et maxima. Fait à retenir, pour une altitude peu élevée et en zone continentale, les chutes d'eau sont importantes, atteignant 1,60 m en moyenne au cours des dix dernières années.

Les chutes de neige sont assez abondantes, mais la fonte intervient vite surtout dans les versants.

Historique du boisement

Au moment de sa soumission au régime forestier, la Montagne Saint-Martin constituait un maigre pâturage avec quelques petites parcelles éparses livrées à la culture.

La première tentative de boisement eut lieu en 1875 et 1876, elle consistait en un semis en place d'épicéas sur une surface de 11 ha environ. Les forestiers locaux enregistraient un échec à peu près complet, attribué à l'époque à une sécheresse exceptionnelle.

Les travaux furent repris en 1879 et poussés activement jusqu'en 1890. Ils consistaient en semis directs de graines et en plantations.

Semis. — Epicéa 142 kg, Sapin 8,5 kg, Pin sylvestre 9 kg, Bouleau 4 kg, Frêne 3 kg, Hêtre 15 litres, Erable 6 kg.

Plantations. — Epicéa 40 100 sujets, Sapin 5 370, Hêtre 17 800, Bouleau 10 100, Frêne 1 000, Pin sylvestre 11 400.

D'un état statistique dressé par le Garde Général des Eaux et Forêts à Faucogney, il ressort que les travaux ci-dessus avaient abouti au 31 décembre 1890, au boisement complet d'une surface de 22,10 ha.

Le boisement de la surface complémentaire, soit environ 8 ha, provient sans doute, pour une part des quelques sujets ayant survécu du premier semis effectué et pour la majeure partie de plantations ultérieures sur lesquelles on n'a pu recueillir des renseignements exacts. Quoi qu'il en soit, on peut avoir la certitude qu'une surface d'environ 5 ha sur le versant Nord-Est, n'a été plantée que vers 1900.

Résultats acquis

Dans la forêt ainsi constituée, les exploitations commencèrent en 1905 et se poursuivirent régulièrement jusqu'en 1945, époque à laquelle commença une invasion massive de bostryches qui entraîna la réalisation d'au moins 8/10 des épicéas.

A la suite de ces exploitations brutales et grâce à la présence de porte-graine sapins, la régénération naturelle s'installa à peu près partout et cette situation amena le Service Forestier à pratiquer des coupes secondaires ou définitives pour donner aux renaissances le découvert nécessaire.

Les exploitations ont permis jusqu'à présent les récoltes ci-après :

Années	Volume réalisé	Prix de vente	Observations
—	—	—	—
	(m ³)	(F)	
1905	280	906	Nettoiemnt
1914	138	522	Eclaircie
1916	400	7 900	Eclaircie
1923	301	6 920	Eclaircie
1928	457	48 100	Eclaircie
1933	414	11 350	Eclaircie
1938	850	30 135	Eclaircie
1942	460	49 905	Eclaircie
1946	1 502	253 020	Eclaircie et Bois bostrychés
1947 à 1951	4 146	3 432 505	Bois bostrychés
1952	478	1 433 800	Coupe secondaire
1955	910	2 959 000	} Coupe secondaire et définitive
1956	653	3 564 000	

Dans les chiffres ci-dessus ne figurent pas les produits accidentels, réalisés antérieurement à 1946 et les réalisations pour une surface réellement boisée de 30 ha atteignent au minimum 11 000 m³.

Le volume restant sur pied et dont la réalisation s'impose à bref délai (une dizaine d'années) peut être évalué d'une façon très modérée à 2 000 m³, ce qui donne une production totale actuelle de 13 000 m³.

Le boisement ayant eu lieu au cours des années 1879 à 1890, l'âge moyen du peuplement ressort à 72 ans et la production annuelle moyenne à l'hectare à :

$$\frac{13\ 000}{72 \times 30} = 6\ m^3$$

Sur le plan financier, l'opération peut se traduire ainsi, et pour permettre une comparaison valable, en ramenant tous les chiffres à la valeur actuelle de la monnaie.

Les travaux de premier boisement (1879 à 1890) pour lesquels on dispose de renseignements certains, ont entraîné à l'époque une dépense totale de 4 282 F pour une surface de 22 ha. En admettant que pour les 8 ha boisés postérieurement les frais aient été du même ordre, on arrive pour les 30 hectares à une dépense totale de :

$$\frac{4\ 282 \times 30}{22} = 5\ 840\ \text{F en chiffres ronds.}$$

En 1890, pour une dépense de 172,50 F, il a été fourni et mis en place 250 sapins, 2 100 hêtres, 100 épicéas et 635 pins sylvestres. Aujourd'hui, ce même travail (prix des plants et main-d'œuvre) entraînerait une dépense de 67 165 F.

Compte tenu de cette proportion, on peut déduire qu'en valeur actuelle, le boisement des 30 hectares s'élèverait à :

$$\frac{5\ 840 \times 67\ 165}{172,5} = 2\ 273\ 876\ \text{F ou arrondis à } 2\ 300\ 000\ \text{F}$$

Les dernières coupes (Ventes de 1956) ont été faites sur la base de 4 962 F le m³, en admettant que les éclaircies antérieures aient fourni des produits de moindre valeur unitaire par suite de la faible dimension des bois, on peut retenir une valeur actuelle moyenne de 4 200 F le m³, ce qui correspondrait à des réalisations en argent s'élevant à 4 200 × 11 000 = 46 200 000 F.

La valeur actuelle des bois restant sur pied est de 4 900 × 2 000 = 9 800 000 F et la production totale correspond au cours actuel à une somme totale de 46 200 000 + 9 800 000 = 56 000 000 F.

Déduction faite d'un forfait de 10 % pour impôts, frais de gestion et garderie, il reste 50 400 000 F.

Le capital initialement engagé par la commune propriétaire, ramené aux cours actuels s'élèverait à 3.755 622 F, se décomposant comme suit :

A. — Valeur du sol	1 455 622 F
(Prix basé sur celui d'une acquisition récemment réalisée par la ville de Faucogney, de terrains limitrophes et dans l'ensemble de qualité bien supérieure).	
B — Frais de boisement (établis plus haut)	2 300 000 F
	3 755 622 F
Total	3 755 622 F

Cette somme placée à intérêts composés au taux de 3,50 % pendant 72 ans (âge moyen du peuplement) serait devenue :

$$3\,755\,622 \times 11,904 = 44\,706\,924 \text{ F.}$$

Le bénéfice apparent de l'opération de boisement serait donc de : 50 400 000 — 44 707 924 = 5 693 076 F. En réalité, il est beaucoup plus important, du fait que sur une vingtaine d'hectares, la forêt est reconstituée par voie de régénération naturelle (fourrés de sapin avec quelques épicéas en mélange, dense et de 0,50 à 3 mètres de hauteur). Cette régénération représente une valeur minimum de 130 000 F par hectare, soit 2 600 000 francs. En outre, après toutes ces exploitations, la commune reste propriétaire de l'ensemble du sol de la forêt.

Conclusion

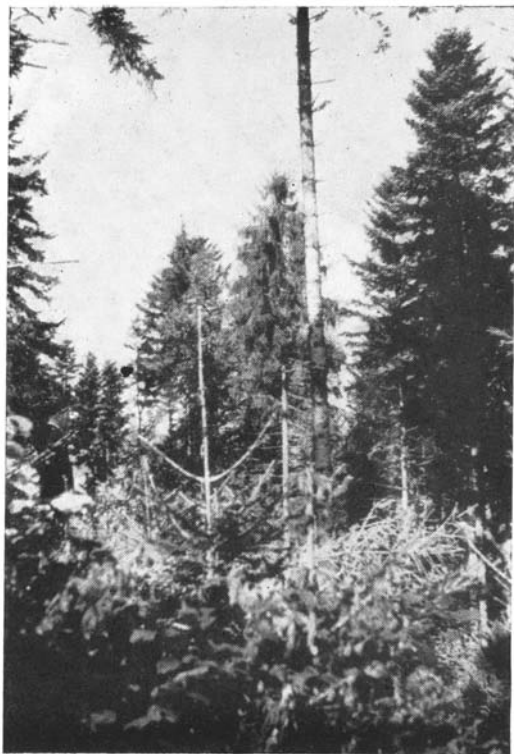
1° Le boisement de la Montagne Saint-Martin, qui, antérieurement, ne constituait qu'un maigre pâturage, ne produisant aucun revenu à la commune, a été une opération très largement bénéficiaire et d'autant plus intéressante que les ventes des produits récoltés ont suivi les fluctuations de la monnaie. Le boisement est donc une opération sûre et financièrement très rentable.

2° Au point de vue pratique, on a constaté que grâce à la faible proportion de sapin existant (environ 6 %) mais assez bien réparti dans le boisement initial, la régénération naturelle s'est très facilement installée.

Ceci amène à conclure que dans nos régions de basse montagne vosgienne, il importe, pour assurer à peu près certainement la pérennité des forêts résineuses créées artificiellement, de prévoir au moment de la création, l'installation d'une certaine proportion de sapins pectinés (10 % nous paraît la moyenne à retenir) en ayant soin de les installer en tenant compte du caractère d'essence d'ombre de cet arbre.



Forêt de Montagne Saint-Martin. Les reboisements de première génération.
(Cliché Viney.)



Régénération naturelle.



Reboisements dans les vides.
(Clichés Viney.)

On peut estimer que bien des terres incultes des Basses Vosges actuellement couvertes de genêts, de fougères ou de bruyères, pourraient, si leurs propriétaires s'inspiraient de l'excellent exemple de la commune de Faucogney, devenir des futaies résineuses productives, sources de richesse pour les particuliers et d'équilibre pour notre Economie nationale.

M. BERNARDIN.
